

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 40



N°061

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2024**

L'AN deux mille vingt-quatre, le 16 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Étaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solène, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, HOCINE Massinissa, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Excusé : EMEL Maryse .

Représentés par :

Madame Kourtoum SACKHO
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO
Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Nadège NIFEUR
Madame Safia BOUCHA
Madame Fatima YAOU
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Sandrine DESIR
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Massinissa HOCINE
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Zishan BUTT
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Ling LENZI

DGA Administration Générale/ Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Modification relative au mode de gestion du centre aquatique à dimension olympique Camille Muffat (Abrogation de la délibération n°128 du 8 juillet 2021)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur José LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.1411-1, L1411-2, L1413-1 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°147 du 11 juillet 2018 approuvant le projet de marché global de performance relatif à la réalisation, l'exploitation technique et la maintenance d'un centre aquatique à dimensions olympiques ;

Vu la décision D20-74 du 24 juin 2020 approuvant la signature du marché global de performance ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 25 juin 2021 et du Comité technique en date du 29 juin 2021 en vue du choix de déléguer l'exploitation de l'équipement, considérant les contraintes et avantage de ce mode de service ;

Vu la délibération n°128 du 8 juillet 2021 approuvant la délégation de service public comme futur mode de gestion pour le centre aquatique à dimension olympique Camille Muffat ;

Vu l'avis de la CCSPL du 03 mai 2024 ;

Vu l'avis du CST du 30 avril 2024 ;

Vu le budget communal ;

Considérant la décision de la Cour administrative d'appel en date du 7 juillet 2022 ayant conduit à la suppression de l'espace restauration et du village finlandais du projet initial ;

Considérant la mise en service de l'équipement à venir ;

Considérant qu'un mode de gestion de l'équipement en vue de sa future exploitation par un prestataire doit être retenu et qu'il convient d'en définir les modalités ;

Considérant les caractéristiques liées aux différents modes de gestion (directe ou déléguée) ;

Considérant que la réduction du périmètre initial de l'équipement a conduit la collectivité à reconsidérer la stratégie préalablement retenue ;

Considérant, après analyse, qu'une procédure de marché public sera retenue en vue de faire appel à un prestataire pour la mise en œuvre du dispositif « savoir nager » ;

Considérant que ledit marché sera soumis à une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Adoption à la majorité par 34 pour, 11 contre (Zayen CHIKHDENE, Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Jean-Jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA) , 7 se sont abstenus(Marie-Amélie ANQUETIL, Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO, Massinissa HOCINE, Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Zishan BUTT, Nabila DJEBBARI)

DELIBERE :

ABROGE la délibération n°128 du 8 juillet 2021 approuvant la délégation de service public comme futur mode de gestion pour le centre aquatique à dimension olympique Camille Muffat.

APPROUVE la modification du mode de gestion de la piscine à dimension olympique.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à lancer les procédures y afférents et à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

DIT que cette délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette décision peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire

d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 27/05/24
Accusé en préfecture :
93-219300019-20240516-lmc134694A-CC-1-1
Publiée le : 27/05/24
Certifiée exécutoire : 27/05/24

Le Maire,
Karime FRANCLET



